

UNIVERSITE PAU ET PAYS D'ADOUR

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de l'administration et du pilotage, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PAU ET PAYS D'ADOUR, session 2023

Le président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de l'administration et du pilotage, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PAU ET PAYS D'ADOUR, au titre de l'année 2023 :

Madame LUBY-GAUCHER Monique, professeur des universités classe exceptionnelle 2, présidente, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Madame THEBE Ingrid, attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Monsieur NADAL Emmanuel, ingénieur de recherche, expert, Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche, Paris.

Monsieur SAINT-LAURENT Julien, directeur général des services, expert, Institut national des sciences appliquées de Toulouse, Toulouse.

Monsieur VARENNE Clément, ingénieur de recherche, expert, Comue Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées, Toulouse.

Madame LEROUX Isabelle, ingénieur de recherche, suppléante, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Pau, le 18/07/2023. **Le Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,**


Laurent BORGES